



Section sportive scolaire Handball

6^{ème} – 5^{ème}

Dossier candidature 2024/2025



RENSEIGNEMENTS ELEVE

NOM..... Prénom.....

Né(e) le..... à

Nationalité.....

Garçon

Fille

Renseignements particuliers (santé, famille) :

RENSEIGNEMENTS REPRESENTANT LEGAL 1

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal et ville :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Email :

RENSEIGNEMENTS REPRESENTANT LEGAL 2

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal et ville :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Email :

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Etablissement fréquenté en 2023/2024 :

Ville : Classe :

(Langue vivante 1 :)

(Langue vivante 2 :)

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Licencié dans un club de sport : OUI / NON=> Lequel :

Catégorie : U.....

Niveau de jeu 2023-2024(si licencié dans un club de hand) :

Droitier(ère) Gaucher(ère) Poste(s) joué(s) en club :

Antécédents médicaux (blessures) :

.....
.....

Motivation de l'élève pour intégrer le dispositif :

.....
.....
.....

Je soussigné(e) :, représentant légal de l'enfant, demande à valider sa participation à la journée de recrutement de la section sportive scolaire de handball en qualité de joueur/joueuse, du **mercredi 22 mai 2024**, prochain de 08h30 à 12h30 au gymnase de la Chênaie.

NOM, adresse et n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

M..... Tél :

Adresse :

- Je déclare que mon enfant est couvert par une police d'assurance contre les accidents, **joindre copie**.
- Je dégage, par la présente, les responsables de la matinée de recrutement et le collègue Jacques Prévert de toute responsabilité en ce qui concerne mon enfant, tant pour les accidents qui pourraient lui être imputables, que pour ceux qu'il pourrait subir pendant les différentes activités de cette matinée.
- J'autorise le responsable à prendre toute mesure d'urgence, en cas d'accident ou de maladie grave, à faire transporter mon fils dans un établissement le plus proche pour y recevoir des soins et subir toute intervention chirurgicale jugés nécessaires par le médecin.
- J'autorise le collègue Jacques Prévert et le SAM HANDBALL MONCOUTANT à prendre et à utiliser les photos et vidéos de mon enfant dans des documents relatifs au handball.

Fait à : Le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Règlement intérieur de la section Handball Collège Jacques Prévert

Règlement intérieur adopté au Conseil d'administration du Collège Jacques Prévert de Moncoutant

ARTICLE 1 : Siège social

Préambule : le handball est une activité optionnelle qui offre la possibilité aux élèves admis de bénéficier d'un entraînement plus soutenu tout en suivant une scolarité normale.

Chaque élève inscrit à la section sportive handball est soumis au règlement intérieur lui-même s'intégrant dans le Règlement Intérieur du collège Jacques Prévert, durant toutes les activités sportives, sorties et déplacements.

CHAPITRE 1 : Le fonctionnement

- Les entraînements de handball de la section sportive 4ème/3ème se déroulent les mardis et vendredis. (Sous réserve de modification des horaires)
- En fonction de l'état de fatigue des élèves et/ou du calendrier sportif, un aménagement des entraînements peut être décidé par l'équipe d'encadrement (le coordonnateur et l'intervenant)
- L'équipe d'encadrement décide des orientations techniques et de la gestion des séances d'entraînement.
- Comme pour tout enseignement dispensé dans le collège, les parents ne sont pas admis dans le gymnase pendant le déroulement des séances d'entraînements.

CHAPITRE 2 : L'admission

L'admission d'un élève à la section sportive handball du Collège Jacques Prévert est du ressort du chef d'établissement sur proposition du groupe de pilotage de la section sportive.

Celle-ci implique que :

- L'inscription d'un élève à la section sportive handball est un motif de demande de dérogation pour être scolarisé au collège Jacques Prévert, soumis à la décision de l'inspection académique, à condition qu'elle soit faite dans les délais.
- Le maintien dans la section sportive est réétudié pour chaque rentrée. Il doit faire l'objet d'une demande de renouvellement d'inscription.
- Les inscriptions se font pour une durée de 1 an à l'entrée en classe de 4ème. Sauf en cas de décisions de suspension, d'exclusion ou de non-renouvellement de la participation de l'élève de la part du groupe de pilotage lié à des critères sportifs, scolaires ou comportementaux.

CHAPITRE 3 : L'élève

L'élève doit s'impliquer totalement dans les pratiques sportives : les séquences d'entraînement de la section sportive sont obligatoires, toute absence doit être justifiée (certificat médical...) par ses responsables légaux.

L'élève doit respecter les installations et le matériel lors des séquences d'entraînement et des compétitions.

L'élève doit avoir une tenue de sport adaptée aux différentes pratiques sportives : survêtements ou short, maillot, chaussures adaptées à la pratique en salle, gourde, etc

L'élève devra prendre sa douche après chaque entraînement et prévoir donc ses affaires de toilettes, sauf lorsque ceux-ci auront lieu en fin de journée.

L'élève doit faire preuve d'une conduite exemplaire envers tous les acteurs de la vie sportive au collège (enseignants, entraîneurs, partenaires d'entraînement, adversaires, arbitres, ...)

En cas de difficultés scolaire, l'élève devra accepter l'inscription au dispositif Devoirs Faits.

En fonction du comportement, des résultats scolaires et du respect ou non du règlement intérieur de la section sportive handball, le chef d'établissement, en concertation avec le groupe de pilotage de la section sportive, pourra imposer une interruption temporaire de la pratique du handball, voir le renvoi définitif d'un élève de la section.

En cas d'absence en cours, les parents et l'élève doivent respecter scrupuleusement les formalités administratives incluses dans le règlement intérieur général du collège sans oublier de prévenir impérativement les responsables sportifs de la section.

Les résultats sportifs déterminent le maintien ou non de l'élève en section sportive d'année en année.

Les entraînements sont obligatoires sauf dérogation accordée exclusivement par l'entraîneur ou le collège. En cas de blessure, l'athlète pourra participer aux séances en fonction de ses aptitudes. Dans tous les cas, un certificat médical attestant de la blessure devra être fourni au collège et aux entraîneurs de la section. Si l'incapacité est totale, il devra se rendre en études (la vie scolaire ayant été prévenue) aux horaires prévus. L'athlète pourra se rendre avec l'accord de l'entraîneur chez le kinésithérapeute ou autre référent médical en lien avec le club.

CHAPITRE 4 : le groupe de pilotage de la section sportive handball

Le groupe de pilotage est constitué de chaque représentant des instances partenaires, élargi à toutes personnes pouvant jouer un rôle dans le suivi et l'évaluation du projet.

Il est constitué notamment :

- Pour le collège Jacques Prévert :
 - Du Principal du collège Jacques Prévert responsable de la structure.
 - Du professeur d'EPS référent.
 - Du coordonnateur du projet.
 - Du Conseiller Principal d'Education.
 - Des professeurs principaux des classes concernées.
 - De l'infirmière du collège.
 - D'un représentant des parents des élèves inscrits dans la section sportive.
 - D'un élève délégué pour chacun des 2 groupes représentant les élèves inscrits dans la section sportive.
- Pour le SAM HANDBALL MONCOUTANT :
 - Du président du SAM HANDBALL MONCOUTANT ou son représentant.
 - Des éducateurs sportifs détachés au sein de la section sportive.

Fait à : Le :

Signature des parents et de l'enfant (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

- Fiche d'appréciation remplie par les professeurs (futurs 5^e).
- Photocopie des bulletins de l'année en cours (1^{er} trimestre et 2^{ème} trimestre).
- Photocopie attestation d'assurance scolaire.
- Engagement daté et signé concernant les règles de fonctionnement principales de la section sportive scolaire.

Dossier à renvoyer complet au collège avant le 20 mai 2024 :

Collège Jacques Prévert

5 Avenue du Prébyre

79 320 MONCOUTANT sur SEVRE

Dates de détection /recrutement

- futurs 6^{ème} et 5^{ème} : **mercredi 22 mai 2024**, salle de la Chênaie2, à Moncoutant, de **8h30 à 12h30**.
- Retour dossier candidature avant le : 13 mai 2024
- Résultats recrutement : vendredi 21 juin 2024

Plus d'informations :

- secrétariat du collège : 05 49 72 64 42

- responsable de la section sportive scolaire : Mr CHEMIN

- **site du collège** : <https://etab.ac-poitiers.fr/coll-labsie-moncoutant/> → rubrique **section sportive HB**

FICHE D'APPRECIATION COLLEGE

(Futurs 5e)

DISCIPLINES	AVIS DU PROFESSEUR Résultats – Attitude – Comportement	NOM et SIGNATURE
Français		
Histoire- Géographie- EMC		
Langue vivante 1		
Langue vivante 2		
Mathématiques		
SVT		
Physique-chimie		
EPS		
Arts plastiques		
Education musicale		

Synthèse du professeur principal concernant les capacités de l'élève à assumer les exigences d'une section sportive scolaire d'un point de vue du comportement et de sa scolarité :